

Audio –visio du 4 janvier 2022 Nos questions et remarques

solidaires ccrf & scl a demandé la tenue de ce point Covid, à l'image de ce qui s'est passé dans d'autres directions et services du ministère, afin de faire le point sur les nouvelles mesures en vigueur pour faire face au rebond épidémique. Des mesures qui ont été mises en place tardivement, et qui d'ailleurs font l'impasse sur des mesures de bon sens comme des moyens pour l'hôpital, la levée des brevets sur les vaccins et les traitements, une réelle obligation de télétravail de 3 voire 4 jours pour la Fonction publique.

Et où en est-on des stocks de masques FFP2 et d'autotests ?

Au contraire, le gouvernement entend mettre en place de nouvelles mesures liberticides comme un passe vaccinal dont nous doutons de l'utilité, et dont **solidaires** rejette l'usage direct ou indirect à l'encontre des personnels de la DGCCRF. ?

D'où, une série de questions « à la volée » :

- Qu'est-ce qui est mis en place notamment pour le télétravail en administration centrale (AC) et dans les services à compétence nationale (SCN) ? Y-a-t'il des catégories de personnels exclues du télétravail, et si oui, y-a-t'il possibilité de mettre en place des roulements ?
- Qu'est-ce que va être mis en place pour les formations, initiales et continues, et pour les concours ?
- Qu'est-ce qui est mis en place pour les services déconcentrés, notamment dans les départements où les taux de contamination sont les plus élevés ? Quid de l'Outre-Mer ?
- Pour **solidaires**, durant le rebond épidémique il est indispensable de limiter les contrôles aux urgences, et de différer les autres enquêtes à des périodes plus calmes. Pour **solidaires**, au-delà des déclarations de bonnes intentions, la santé des collègues est une priorité et l'exercice de missions non urgentes en la période est inacceptable. **solidaires** dénonce l'absence de plan de continuité d'activité (PCA) depuis la sortie du premier confinement, et le fait que les sacro-saintes statistiques sont les véritables priorités de l'Administration !
- Concernant le télétravail, les demi-journées de télétravail sont à proscrire car elles ne limitent pas les déplacements des personnels pour venir au bureau ou se rendre sur les lieux de contrôle. Des consignes doivent être passées dans ce sens.
- Toujours sur le télétravail, pouvez-vous confirmer les propos de la Secrétaire Générale de Bercy indiquant que les journées de télétravail exceptionnelles sont éligibles à l'indemnité forfaitaire télétravail ?
- Quelles sont les consignes spécifiques pour la tenue des réunions ?
- Concernant les équipements de protection :
 - **solidaires** demande la mise à disposition de masques notamment FFP2 si des collègues en font la demande.
 - Y aura-t'il des capteurs de CO2. D'autres administrations de Bercy, l'INSEE par exemple, ont déjà des détecteurs portables qui servent à vérifier la bonne aération des locaux avant la tenue de réunions ou de formations en présentiel.

De manière générale, les consignes en particulier sur télétravail doivent être diffusées largement.